



137

milliards
de dollarsChiffre d'affaires de Google
dans le monde en 2018

31

milliards
de dollarsBénéfice net
de Google
dans le monde
en 2018

2

milliards
d'eurosVolume d'affaires
estimé de Google
en France

17

millions
d'eurosImpôt payé
en France par
Google en 2018

Impôts: Google règle 1 milliard à l'État

Le moteur de recherche a signé un accord transactionnel de 500 millions d'euros avec le parquet national financier, auquel s'ajoute un autre accord avec le fisc qui s'élève à 465 millions.

FISCALITÉ Un à un, les géants du numérique décident de s'entendre avec le fisc français. Après Amazon, Apple et Microsoft, Google vient de signer deux accords transactionnels avec les autorités françaises, qui totalisent près de 1 milliard d'euros. Le moteur de recherche californien a conclu une convention judiciaire d'intérêt public pour un montant de 500 millions d'euros, a indiqué le Parquet national financier (PNF) jeudi après-midi. Cette formule permet à la firme de Mountain View de ne pas avoir à reconnaître une quelconque culpabilité de fraude fiscale. La transaction signe l'arrêt de l'enquête pour fraude fiscale. Et écarte définitivement la perspective d'un procès pour Google dans ce dossier.

Par ailleurs, l'entreprise a également signé une transaction avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP), d'un montant de 465 millions d'euros.

Google solde ainsi un long contentieux fiscal avec la France, qui réclamait des arriérés d'impôts et des pénalités pour ses activités dans l'Hexagone depuis 2005. En 2015, l'État porte plainte contre Google pour «*fraude fiscale aggravée*» et «*blanchiment en bande organisée de fraude fiscale aggravée*». Le fisc réclame 1,6 milliard d'euros - un montant ramené par la suite à 1,15 milliard. Mais le fisc doit prouver que Google a bien un «*établissement stable*» en France, fondement qui permettrait de le soumettre à l'impôt sur les sociétés françaises.

2
milliards
d'euros
Montant total
des transactions
obtenues par l'État
depuis 2017

Las, les juges donnent raison à Google : la filiale française n'est qu'un représentant de Google Irlande, qui décide de tout. C'est donc sur l'île d'Émeraude que le moteur de recherche doit payer ses impôts, et pas en France.

En 2017, le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, pose donc son fusil à terre et propose une transaction... tout en faisant appel de la décision des juges. «*Si Google est prêt à entrer dans une démarche sincère auprès du gouvernement français pour régulariser sa situation dans le cadre d'un accord transactionnel intelligent pour l'entreprise mais aussi pour les deniers publics, notre porte est ouverte*», assurait-il alors.

Il a fallu, toutefois, attendre la promulgation de la loi anti-frau-

de, le 24 octobre 2018. Portée par Gérard Darmanin, elle rend possibles les transactions pénales en matière de présomption de fraude fiscale et autorise la Direction gé-

La transaction signe l'arrêt de l'enquête pour fraude fiscale. Et écarte la perspective d'un procès

nérale des finances publiques (DGFIP) à transiger avec les contribuables en matière de pénalités. Mais les discussions durent. Il faut attendre que l'État perde encore en appel, en avril, pour que le dossier se débloque.

L'air du temps, aussi, a changé. Bruno Le Maire a réussi à appliquer la taxe Gafa en France. Une certaine d'États du monde entier discutent actuellement, sous l'égide de l'OCDE, d'une solution pour mieux taxer les grandes multinationales du numérique là où sont leurs clients - et non pas là, dans les paradis fiscaux, où elles choisissent d'établir leurs sièges régionaux.

Du côté de l'État, Gérard Darmanin peut se targuer d'avoir signé un bon accord. Le montant consenti par Google est étonnamment proche du montant réclamé par le fisc. Surtout, le géant de l'Internet apporte une obole bienvenue au moment où le gouvernement cherche à boucler son budget 2019, mis en péril par les mesures post-«*gilets jaunes*». ■ **G. G.**